

Téléchargement des formulaires sur le site : [www.grandest.fr](http://www.grandest.fr)  
(rubrique AIDES)

Dépôt des formulaires prioritairement par voie électronique :  
[artisanatdedemain@grandest.fr](mailto:artisanatdedemain@grandest.fr)

ou par voie postale :

Région Grand Est - Direction de la compétitivité et de la connaissance  
Place Gabriel Hoquard - CS 81004 - 57036 Metz Cedex 3

### Pour plus d'informations : agences territoriales de la Région

#### Agence territoriale de Charleville-Mézières/Verdun

Tél : 03 26 70 66 35

22 Avenue Georges Corneau  
08000 Charleville-Mézières  
44 rue du Ru - 55000 Verdun

#### Agence territoriale de Châlons-en-Champagne

Tél : 03 26 70 31 42

Maison de la Région  
5 rue de Jéricho CS70441  
51037 Châlons-en-Champagne Cedex

#### Agence territoriale de Troyes/Chaumont

Tél : 03 26 70 85 84

Hôtel de Marisy  
9 rue Charbonnet 10000 Troyes  
1-2 boulevard Gambetta  
52000 Chaumont

#### Agence territoriale de Saint-Dizier/Bar-le-Duc

Tél : 03 26 70 66 53

Espace Camille Claudel  
9 avenue de la République  
52100 Saint-Dizier  
4 rue des Romains 55000 Bar-le-Duc  
(Ancienne trésorerie)

#### Agence territoriale de Thionville/Longwy

Tél : 03 87 31 81 57

26-34 rue du Vieux Collège  
57100 Thionville

#### Agence territoriale d'Epinal

Tél : 03 87 33 67 14

40 Quai des bons enfants  
88000 Epinal

#### Agence territoriale de Nancy

Tél : 03 87 33 67 30

Tour Thiers (20<sup>e</sup> étage) 4 Rue Piroux  
CS 80861 - 54011 Nancy Cedex

#### Agence territoriale de Metz

Tél : 03 87 33 62 33

Maison de la Région  
1 Place Gabriel Hocquard  
CS 81004 - 57036 Metz Cedex 01

#### Agence territoriale de Saverne/Haguenau

Tél : 03 88 03 40 84

39 rue Saint Nicolas 67702 Saverne  
84 route de Strasbourg  
67500 Haguenau

#### Agence territoriale de Sélestat

Tél : 03 88 58 41 12

1 avenue de la Liberté  
BP 70182 - 67603 Sélestat Cedex

#### Agence territoriale de Mulhouse

Tél : 03 89 36 90 25

4 avenue du Général Leclerc  
68100 Mulhouse

#### Agence territoriale de Strasbourg

Tél : 03 88 15 67 63

26 b avenue de la Paix  
67000 Strasbourg

# ARTISANAT DE DEMAIN

DU 3 JUILLET 2017  
AU 29 JUIN 2018

## APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Région Grand Est - Direction de la Communication - Juin 2017 - Crédits photos : Dumoulin Grand Est - Alain Giorrod - Pascal Bodez Grand Est.



## La Région Grand Est mobilise 5 M€ pour améliorer la compétitivité des entreprises artisanales.

### OBJECTIF

Aider les entreprises artisanales à moderniser leurs outils de production et à intégrer de nouvelles technologies.

### POUR QUI ?

Entreprises immatriculées à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (hors régime micro social).

### QUELS PROJETS PEUVENT ÊTRE SOUTENUS ?

Projets d'investissement d'au moins 10 000 € HT répondant à au moins **un des**

#### 2 axes suivants :

- ▶ Moderniser l'outil de production.
- ▶ Intégrer de nouvelles technologies ou méthodes de production (automatisation, impression 3D, équipement numérique, dématérialisation, digitalisation...).

### QUELLES SONT LES DÉPENSES ÉLIGIBLES ?

- ▶ Investissements en matériel neuf et/ou immatériel.
- ▶ Etudes de faisabilité, d'ingénierie et de conseil à l'entreprise, liées à la démarche du projet de modernisation.

Sont exclus :

- Les investissements financés par recours à la location financière sans clause de rachat,
- Les matériels d'occasion ou remis à neuf.

Le renouvellement de matériel ne sera éligible que dans le cas où ce dernier permet une amélioration significative de la compétitivité de l'entreprise.

### QUELLE EST L'AIDE APPORTÉE PAR LA RÉGION ?

- ▶ Une aide pour l'investissement : subvention maximum de 30% plafonnée à **50 000 €**.
- ▶ Une aide au conseil : subvention maximum de 50% plafonnée à **15 000 €**.

Un comité de sélection sera mis en place pour étudier et sélectionner les projets répondant aux principaux critères suivants : démarche d'amélioration de la performance globale de l'entreprise ; cohérence avec la stratégie de l'entreprise artisanale et le modèle économique de l'entreprise ; diversification de l'activité de l'entreprise ; impact de l'investissement ; rayonnement national/international de l'entreprise.

## QUAND ET COMMENT DÉPOSER UN DOSSIER ?

<b>ETAPE 1</b>	<p><b>Candidature du 3 juillet 2017 au 23 mars 2018 :</b> Formulaires de candidature à télécharger sur le site de la Région <b>www.grandest.fr</b> (rubrique AIDES) Adresser le formulaire à la Région par mail <b>artisanatdedemain@grandest.fr</b> ou à défaut, par courrier à l'adresse suivante : <b>Maison de la Région – Direction de la compétitivité et de la connaissance</b> Place Gabriel Hocquart – CS 81004 – 57036 Metz Cedex 1 <i>Attention, seuls les investissements réalisés après l'accusé de réception du formulaire de candidature type de la Région pourront être pris en compte.</i></p>
<b>ETAPE 2</b>	<p><b>Pré-diagnostic</b> La Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA) du département prend contact avec l'entreprise pour la réalisation d'un pré-diagnostic gratuit, déterminant l'éligibilité de la candidature.</p>
<b>ETAPE 3</b>	<p>Envoi aux entreprises retenues suite au pré-diagnostic d'un courrier validant leur candidature accompagné d'un dossier de candidature à compléter. Dates limites d'envoi des dossiers complets à la Région par mail : <b>artisanatdedemain@grandest.fr</b> - SESSION 1 : jusqu'au 2 octobre 2017 inclus - SESSION 2 : jusqu'au 19 janvier 2018 inclus - SESSION 3 : jusqu'au 23 mars 2018 inclus</p>
<b>ETAPE 4</b>	<p>Instruction des dossiers par la Région et analyse par le comité de sélection. <b>Réunions des comités de sélection :</b> - SESSION 1 : novembre 2017 - SESSION 2 : février 2018 - SESSION 3 : avril 2018</p>
<b>ETAPE 5</b>	<p>Présentation des dossiers retenus à la Commission permanente du Conseil régional pour <b>décision d'attribution des aides de la Région selon les dates prévisionnelles suivantes :</b> - SESSION 1 : décembre 2017 - SESSION 2 : fin mars 2018 - SESSION 3 : fin juin 2018</p>